

« Les relations entre le pouvoir législatif et le régulateur »

Par Edmund Stoffels, Député au Parlement wallon

Tout d'abord, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui oeuvrent depuis des années à nous éclairer en matière de fonctionnement du marché de l'énergie. Les avis rendus à la demande du Gouvernement ainsi que les propositions faites d'initiative nous sont d'une aide précieuse dans notre travail d'abord et dans nos relations en tant que Parlementaires avec le Gouvernement.

Le GW avec son « armée » d'experts a des longueurs d'avance par rapport au parlementaire. Pour remédier à ce déséquilibre dans le rapport des forces, je souhaiterais que le PW puisse solliciter des avis de la CWAPE au même titre que le GW. Je vais d'ailleurs, avec d'autres, déposer une proposition décret dans ce sens.

Quant au fond

Je cite à titre d'exemple les avis concernant l'évolution des prix de l'énergie électrique et du gaz depuis la libéralisation du secteur. Les avis nous éclairent sur le fonctionnement des marchés. Je me suis basé à maintes reprises sur ces avis pour interroger le GW.

Mais je pourrais citer aussi l'avis sur la tarification progressive. L'avis existe, mais sera-t-il suivi d'effet ? Ce serait trop dommage que le GW ne saisisse pas l'opportunité pour traduire le contenu de cet avis en AGW.

Quant à la forme

Puis-je me permettre de formuler une demande ?

Certains avis sont parfois d'une complexité technique telle qu'il n'est pas toujours facile d'en saisir tout de suite la portée ou qui sont écrit de façon « diplomatique » qu'il faut lire entre les lignes pour découvrir le vrai message. Ce sont des avis rédigés par des experts pour des experts ou pour des politiques. N'est-il pas possible de rédiger des avis dans un langage compréhensible par le commun des mortels.

Puis-je aussi attirer votre attention sur le fait qu'à certains moments, on a l'impression que la CWAPE joue le rôle de celui qui doit servir de rôle du bouc émissaire – selon la tactique, ce n'est pas moi mais c'est la CWAPE qui a dit ... ? Peut-être que je me trompe, mais c'est l'impression que j'ai eu au moment où la CWAPE a sorti sa proposition quant à la réduction progressive du nombre de certificats verts pour le photovoltaïque.

Le principal de mon intervention d'aujourd'hui va cependant dans un autre sens

Je saisis l'occasion pour vous demander d'entamer une réflexion quant au scénario électrique à adopter pour l'après-nucléaire.

Nous venons de débattre au PW la problématique de l'éolien. En abordant l'éolien, il serait trop court de ne pas l'aborder dans le contexte de ce qui se passe au Japon. Vu la tragédie qui s'y déroule et qui peut potentiellement se dérouler aussi chez nous – espérons que cela ne reste qu'un mauvais rêve- nous devons et étudier comment nous pouvons sortir du scénario nucléaire

- sans tomber dans un scénario selon lequel nous importons de l'énergie nucléaire produite ailleurs (ce qui ne ferait que déplacer le problème) ;
- et sans substituer l'énergie nucléaire, source de déchets radioactifs, par la combustion fossile, source d'émissions de CO² – ce qui serait le cas où l'énergie doit être produite de façon permanente par des centrales TGV ;
- tout en garantissant la sécurité au niveau de l'approvisionnement énergétique de notre région ce qui se traduit par une politique énergétique qui doit répondre aux défis suivants :
 - o mise à disposition de l'énergie de façon fiable et permanente – ce qui pose, dans le cas de l'éolien, un défi particulier ;
 - o en quantités suffisantes, en y intégrant évidemment le fait que la consommation d'électricité continuera à progresser, notamment lorsque nous tentons de ramener les émissions CO² par la substitution progressive de véhicules à combustion fossile par des véhicules électriques ;
 - o et à un prix abordable pour tout un chacun, que ce soit sur le plan professionnel ou sur le plan résidentiel. Il n'y a pas de Développement qui soit durable s'il n'intègre pas la dimension sociale.

... si nous voulons sortir du scénario nucléaire sans tomber dans les pièges que je viens de citer, nous devons préparer le terrain :

- par une politique plus ambitieuse, basée sur des objectifs mesurables, en matière d'utilisation rationnelle d'énergie (car toute discussion sur le renouvelable ne doit nous faire oublier que l'économie d'énergie est une des sources les plus importantes) ;
- et par une politique énergétique basée sur un mix énergétique dans lequel l'éolien, le photovoltaïque, la cogénération, le bois énergie etc. auront leur rôle à jouer.

Et j'ajouterai que nous pouvons sortir du scénario nucléaire exactement à la même vitesse que les Régions auront préparé, en vertu des compétences que la Constitution leur confie, le terrain par un investissement dans l'URE et dans le mix renouvelable dont l'ambition se traduit par un objectif de 8000 GWh électriques renouvelables tel qu'inscrit dans la DPR..

Nous avons appris que la GW a adopté une note qui vise à augmenter le nombre de certificats verts de 3,5 % par an, soit à 37,9 % en 2020. J'ai déjà signalé mon adhésion par rapport à ce scénario mais j'ai aussi demandé de répondre à une série d'interrogations quant à l'impact en matière sociale (que coût demain un pain produit dans un four électrique ?), d'emploi et d'activité économique de cette décision.

Et dans ce cadre, nous devons évaluer quel est le potentiel « réaliste » de chacune des formes d'énergie et calculer la production électrique qui en découle. En d'autres termes, nous devons définir la quote-part que devra prendre chacune de ces énergies renouvelables dans ce mix énergétique. Les 8000 GWh inscrits dans la DPR devront être produits au départ non seulement de l'éolien, mais aussi du photovoltaïque, de la cogénération, de la biomasse, de l'hydraulique, voir d'autres sources d'énergie renouvelables. Selon quelle répartition est-ce que le GW atteindra cet objectif des 37 ;9 %.

Je pense que nous avons suffisamment tourné autour de ces questions. Est-ce que la CWAPE peut nous aider dans la recherche d'une réponse concrète par rapport à ce défi ?

Chers invités,

- si la collectivité devra contribuer à l'amortissement des investissements dans les énergies renouvelables par une facture probablement plus chère,
- si elle doit accepter les inconvénients liés aux différentes technologies telles que l'éolien
- si une éolienne est amortie au bout de 6 à 7 ans,
- n'est-ce pas une perspective de faire partager le bénéfice par les contribuables ? Très clairement, l'investissement public, ne doit-il pas être une certaine priorité ? Eventuellement complété par l'investissement de type collectif à l'instar d'une coopérative par exemple ?

Voilà des balises pour une politique énergétique ambitieuse

- qui prépare le terrain pour la sortie du nucléaire sans tomber dans les pièges que j'ai décrit
- qui identifie et qui chiffre de manière claire le mix énergétique et la quote-part que l'éolien prendra dans une telle stratégie (qui devra tenir compte aussi d'autres aspects liés p.ex. au paysage)
- qui suscite en même temps l'investissement, et donc l'activité économique, à la fois dans les unités de production que dans le réseau
- qui garantit que le prix de l'énergie restera abordable pour tous les consommateurs professionnels et résidentiels
- et qui accorde une certaine priorité à l'investissement public et collectif.

Est-ce que la CWAPE peut nous aider à trouver les bonnes réponses – dans le but qu'on ne doive plus improviser la politique énergétique wallonne, dossier après dossier, mais qu'on élabore une stratégie cohérente du renouvelable qui tienne la route. La question n'est plus seulement d'analyser le marché tel qu'il fonctionne actuellement mais de préparer le marché de demain, le marché de l'après nucléaire.

Merci pour votre attention.

* *

*